

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CSE DE LA MLHG

Du 8 juin 2021

Présents :*Représentant de l'Employeur*

MASSUYEAU Nathalie
Directrice-Adjointe

Délégués 1^{er} Collège

Sabine DUBY	Secrétaire
Catherine HERNANDEZ	Trésorière CSE
Florence VAYR	Trésorière adjointe

Délégués 2^{ème} Collège

Frédéric ROLLET

Invitée :

Christine COMMINGES-DELPECH – RRH
Docteur BOURNAZELM – Médecine du Travail

Excusé-e-s :

Nadège CARREL
Laurent Olivier

POINTS RELATIFS AU CSST

- Visite des nouveaux locaux d'AUCAMVILLE au 99 route de Fronton, BLAGNAC au 29 avenue d'Andromède, COLOMIERS au 1^{er} étage du 6 avenue Edouard Serres

Début de la séance à 9h15

La représentante de l'employeur excuse Nadège CARREL retenue sur une autre réunion.

Point 1 : SITE D'AUCAMVILLE

La représentante de l'employeur précise qu'il s'agit de locaux mis à disposition par la ville à titre provisoire de locaux définitifs neufs prévus à la construction qui seront en face des locaux visités.

Pour autant, des travaux de rénovation ont été effectués sur ce bâtiment pris en charge par la Mission Locale ainsi que des travaux d'aménagement. Le bâtiment a été entièrement meublé par la Mission Locale Haute-Garonne.

La médecine de Travail demande s'il est prévu une signalétique particulière dans la ville pour se rendre sur l'antenne et sur les locaux même.

La représentante de l'employeur précise qu'une demande est en cours, pour ce qui concerne l'affichage extérieur et en ville une procédure spécifique est nécessaire et rappelle que les locaux se situent dans l'artère principale de la ville à proximité de la Mairie, que le lieu est bien repéré par le public et que l'occupation du local est provisoire. De plus, les jeunes fréquentant ce lieu connaissent déjà la Mission Locale car ils sont suivis en Garantie Jeunes.

La médecine du travail suggère de faire une demande dans l'hypothèse où le provisoire pourrait durer.

- Rampe d'accès : stable

RDC

Entrée : un bureau BMR, fenêtres, sanitaires

La médecine du travail demande des précisions sur la sur-clarté éventuelle du bureau.

La représentante de l'employeur indique la présence de stores.

La médecine du travail note la présence de spots à leds pouvant induire une fatigabilité des yeux en raison de l'irrégularité des faisceaux lumineux.

La médecine du travail demande des précisions sur la présence d'un plexiglass opaque sur le bureau d'accueil non conforme au plan covid.

La représentante de l'employeur précise qu'il s'agit d'une séparation destinée à créer un espace plus privatif pour l'assistante.

La médecine du travail demande de le remplacer par un plexiglass conforme au plan sanitaire.

La médecine du travail interroge sur les nuisances liées au bruit.

La responsable de site précise qu'aucune nuisance liée à cet indicateur ne lui a été transmis.

La médecine du travail préconise également d'installer un tapis de sol à l'entrée à la fois pour des questions d'hygiène et de propreté mais aussi de sécurité (sol glissant).

La représentante de l'employeur propose de se rapprocher de la société d'entretien.

Signalétique obligatoire : la médecine du travail demande de changer le nom ASTIA pour PREVALY.

SALLE DE REUNION

Capacité : 7 places

1 sanitaire+ douche.

La médecine du travail préconise d'ôter une table afin de permettre le passage minimum de 90cm minimum en cas d'incendie.

JARDIN

La médecine du travail préconise la pose de cendriers extérieurs.

ESCALIER ETAGE

La médecine du travail préconise la pose de bandes anti-dérapantes sur les nez de marches. Il est précisé qu'il y a une rampe et que les bandes pourraient endommager l'escalier (prévention vis-à-vis de la maire d'Aucamville) et que par ailleurs les bandes antidérapantes peuvent constituer un obstacle. Il est décidé de demander l'avis au salarié-e-s.

ETAGE

La médecine du travail souligne l'exposition des bureaux au soleil et préconise la pose de stores. Les salariés peuvent ventiler leur bureau avec un ventilateur s'ils sont seul-e-s.

Le médecin du travail trouve les locaux d'une manière générale très agréables et conformes à une bonne qualité de vie au travail., ce que confirme les différents salarié-e-s présents sur le site. Elle cite en particulier les salles de réunions spacieuses, joliment meublées et baignées de lumière et la présence d'une terrasse et d'un jardin qui permettent une convivialité de l'équipe d'autant que les personnes du 37 sont invités à rejoindre leur collègue pour déjeuner à l'extérieur régulièrement.

Point 2 : SITE DE BLAGNAC

La représentante de l'employeur précise qu'il s'agit d'un local provisoire également ouvert depuis mai 2021 destiné uniquement à l'accueil des jeunes intégrant la phase Garantie Jeunes.

Un nouveau local (définitif) est prévu dans un an.

Deux salles- 2 bureaux- l'ensemble du local est climatisé.

La médecine du travail préconise de déplacer les bureaux afin de pouvoir sortir plus facilement en cas d'agressions (que le bureau ne barre pas l'accès à la sortie)

Remarque : Affichage obligatoire : PREVALY à la place de ASTIA

Le panneau interactif en vitrine qui récapitule l'offre de services de la Mission Locale fait forte impression sur le Docteur BOURNAZEL qui trouve cet espace fort accueillant.

Point 3 : SITE DE COLOMIERS

La représentante de l'employeur précise que ces locaux sont ouverts depuis mars.

Organisation du plateau en plate-forme.

3 fenêtres qui restent à changer

Bureaux qui restent à cloisonner

La représentante de l'employeur indique qu'une entreprise a été mandatée pour l'exécution des travaux.

La médecine du travail préconise d'installer les bureaux de façon à pouvoir sortir de la pièce sans que ceux-ci constituent un obstacle pour des questions de sécurité. Elle observe un éclairage défectueux au fond du couloir (leds à changer)

Le docteur BOURNAZEL juge ce site également très accueillant

Un échange est proposé suite à ces 3 visites dans la salle de réunion GJ de Colomiers auquel le docteur BOURNAZEL ne peut assister.

Un récapitulatif des visites et de ce qui a été relevé est effectué afin de faciliter le compte rendu.

Fin du CSST à 11h42.

Sabine Tharmalingam-Duby

Secrétaire CSE MLHG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends towards the upper right corner of the page.